

La CFTC s'engage avec les salariés pour la formation professionnelle continue



Entretien
professionnel

Bilan de
compétences

Plan de
formation

DIF : Droit
individuel
à la formation

CIF : Congé
individuel
de formation

VAE : Validation
des acquis
de l'expérience

Contrat de
professionnalisation

Période de
professionnalisation

FPC : Formation
professionnelle
continue

FPC : Formation Professionnelle Continue

La FPC doit permettre aux salariés de **s'adapter au changement des techniques et des conditions de travail** ; elle doit favoriser leur **promotion sociale** (accès à différents niveaux de qualification) et contribuer à leur développement culturel, économique et social.

Chaque salarié, indépendamment de son statut, **acquiert et actualise ainsi des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle.**

La FPC doit permettre à tout salarié d'évoluer d'au moins un niveau de qualification au cours de sa carrière.

Elle concourt à la **sécurisation des parcours professionnels, tel que revendiqué dans le Statut du travailleur CFTC.**

Tutorat

POE : Préparation
opérationnelle
à l'emploi

Contrat
d'apprentissage

Passeport
orientation
formation

Pour plus d'informations,
contactez votre représentant CFTC

je vote Syndicat
CFTC
www.cftc.fr